

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ISAAC BOUZAGLO Z"l	3 NISSAN
ESTHER BITTON Z"l	5 NISSAN
BELLA TOVA BAT DVORA Z"l	6 NISSAN
RAHEL MECHALY Z"l	7 NISSANjnn

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Mr Albert Abenhaim et sa femme Liliane en remerciement à Hashem.

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: Mr Nissim Bouzaglo pour la nahala de son père Isaac Bouzaglo Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

Venez vous chauffez avec une bonne étude de Torah on vous attend chaque Jours de 20h00- 21h15 avec Rabbin A. Ronen Abitbol, aussi au cours de Béréchit (La Kabala) le Lundi, Mardi, Mercredi à 20h00 avec Charles Abikhzer

>>> D'où vient alors la manière de se vêtir 60des Juifs ?

Dans tous les pays où ils ont été dispersés, les Juifs ont adopté les vêtements des autochtones au milieu desquels ils vivaient. Dans notre pays d'Afrique du Nord, par ex. nous avons connu des Juifs qui portaient le Saroual et sur la tête, la Chéchia. Au Yémen, en lieu et place, on voyait surtout des turbans en guise de couvre-chef et des djellabas à la place des sarouals, etc. En Europe centrale, c'était plutôt le Sirtouk (longue redingote noire) et le Straimel (chapeau de fourrure) qui remplaçait le saroual et la chéchia.

C'est aussi parce qu'à certaines époques, les Juifs n'avaient pas le droit de porter des vêtements taillés dans la soie, le velours ou autres textiles dits de luxe, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, on n'arriverait pas à confondre un

Juif avec un gentil. Bien souvent en effet, des lois anti-assimilation étaient promulguées contre les Juifs.

Quel que soit le type de la couverture de la tête, les Juifs pratiquants ont toujours eu la tête couverte, car dans la journée il existe des centaines de bénédictions, qu'il faut en prononcer avant de manger, de boire, etc. or, on ne peut prononcer le Nom de Dieu la tête découverte, ce serait une effronterie, alors la pratique est de mettre sur la tête une kippa ou une casquette. Une autre raison c'est pour s'humilier devant le Tout-Puissant, et reconnaître Son pouvoir et Sa domination. On ne rentre pas dans une synagogue tête nue. Même les non-juifs se font un devoir de se couvrir la tête quand ils pénètrent dans nos lieux saints.

Qu'est-ce qu'un anniversaire juif?

L'établissement d'un « calendrier juif » fut la première mitsva (commandement) que la nation juive reçut de D.ieu. Ce calendrier unique est basé sur le mois lunaire, mais il est parfois ajusté de sorte qu'il reste synchronisé avec l'année solaire et les saisons. Ainsi, d'année en année, une date du calendrier juif fluctue par rapport à d'autres systèmes de calendrier, mais restera toujours à proximité de sa date correspondante sur le calendrier grégorien couramment utilisé (basé sur le soleil). Par exemple, si votre anniversaire civil est le 15 juin, jour de votre anniversaire juif sera toujours dans les semaines qui entourent cette date.

Votre anniversaire juif a une double signification : a) Selon la tradition juive, votre mazal (bonne fortune) est dominant le jour de votre anniversaire. b) En tant que nation, nous célébrons les dates lors desquelles sont survenus des événements particuliers qui ont affecté notre destin, appelés « fêtes ». En tant qu'individus, nous célébrons les dates qui ont une signification personnelle – et quoi de plus important que votre naissance ? C'est le moment où le Créateur a dit : « Voici, je te donne un corps, une âme et une mission divine. J'ai une confiance absolue en ta capacité à la réussir pour Moi. »

En 1988, le Rabbi, Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson, de mémoire bénie, a lancé une « campagne de l'anniversaire juif ». Il nous a engagé à mettre à profit au maximum ce jour si particulier dans notre vie. Une journée pour réaffirmer la mission que D.ieu nous a confiée, en s'améliorant et en se sanctifiant, nous-mêmes et le monde qui nous entoure. (fr.chabad.org)

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL.2 No.51
 SAMEDI 9 AVRIL 2016
 1 NISSAN 5776

Paracha TAZRIY'A

Allumage des bougies du Chabbat: 19:15
 Sortie du Chabbat: 20:20



Horaire des Offices
2016 - 5776

Chabbat Samedi 9 Avril
ROCHE CHODECH NISSAN

Chahrit: 8:15
 Minha suivie d'Arvit: 18:45
 Cours du Rabbin Ronen: 17:30

Dimanche 10 Avril

Chahrit: 7:00 - 8:00
 Minha suivie d'Arvit: 18:30

Lundi 11 au Jeudi 14 Avril

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
 Minha suivie d'Arvit: 18:30

Vendredi 15 Avril

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
 Minha suivie d'Arvit: 18:30

Aphorisme de nos Sages

Il est écrit « Car vous (le peuple d'Israël) serez une terre désirable, parole de D.ieu » (Malakhi 3, 12). De même que les plus grands explorateurs n'arriveront jamais au bout de la découverte des immenses ressources que D.ieu a placées dans la terre, personne ne peut découvrir l'étendue des trésors enfouis à l'intérieur d'un Juif, la « terre désirable » de D.ieu.

PARACHAT - TAZRIY'A

CHABBAT HA'HODECH

Lachon Hara... La malédiction de la lèpre



Parachat Tazria - Parachat Ha'hodech - Lachon

La paracha ouvre avec la Mitsva de la circoncision qui est pratiquée au huitième jour de la naissance d'un bébé. Ensuite notre paracha est entièrement consacrée aux différentes formes de la lèpre dite «Tsara'at», celle qui atteint en premier lieu les maisons, les habits, pour ensuite contaminer les hommes. Nous trouvons ensuite le processus de purification des lépreux. Nos maîtres nous révèlent que ces phénomènes sont directement liés aux fautes ayant un rapport avec la parole, et plus particulièrement avec la médisance (Lachon Harà).

Le chiffre de la coagulation

«Au huitième jour, on circonci l'excroissance de l'enfant.» (Vayikra 12, 3)

Le Midrash, pose la question : «Pourquoi l'enfant est-il circonci le huitième jour?»

Il répond que Hachem, dans sa miséricorde, attend le moment où l'enfant a acquis un peu de force.

Une conclusion évidente s'impose alors: Hachem étant le Créateur de toute chose, Il demeure le seul habilité à fixer le moment propice de la Milah (circoncision), en l'occurrence le huitième jour. À quoi correspond le chiffre huit ?

On peut trouver une explication dans le Zohar, qui nous dévoile que l'enfant a besoin de passer au moins un Shabbat afin d'y puiser les bienfaits prodigués par « l'âme supplémentaire » qui n'apparaît que le septième jour de la semaine.

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhhalshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



De la même façon, d'après nos Sages, lors de la création du monde toutes les créatures étaient faibles et tremblantes avant que le jour du Shabbat n'arrive, et ne leur donne toute leur vigueur.

Les scientifiques ont découvert dernièrement que le taux de coagulation du sang qui dépend d'un certain nombre de protéines créées par le foie était particulièrement faible les sept premiers jours de la vie ; et qu'il remontait brusquement à son maximum le huitième jour, pour se stabiliser désormais à partir du neuvième...

Recouvre complètement

«Et si la plaie de la lèpre a complètement tourné au blanc sur la peau, elle est pure» (Vayikra 13, 13)

Il y a une chose apparemment étonnante: du fait que l'apparition d'un poil blanc dans une lésion, de ce qu'on appelle communément lèpre (tsara'at), est un signe d'impureté, comment se fait-il que lorsque toute la peau est devenue blanche l'individu ainsi atteint devient alors pur?

D'ici nous apprenons combien est repoussant l'orgueil aux yeux d'Hachem et, au contraire, combien sont appréciées la soumission et l'humilité. Ainsi nous trouvons à propos d'Ahab, un roi d'Israël, (Rois I/21) qui avait commis maintes abominations et qui avait signé un décret d'assassinat de Nabot, qu'Hachem a mandaté Eliyahou Hanavi de lui faire savoir en Son nom : « A la place même où les chiens ont léché le sang de Nabot, ils lécheront aussi le tien. » Hachem promet aussi de susciter le malheur contre sa maison.

Quelle fut la réaction d'Ahab ? Il déchira ses vêtements, se couvrit le corps d'un cilice et jeûna. Alors Hachem s'adressa à Eliyahou Hanavi : « Tu as vu comme Ahab s'est humilié devant Moi? Pour le prix de cette humilité, je ne susciterai le malheur sous son règne. »

Nous avons ici la preuve formelle qu'il y a dans la soumission une force extraordinaire qui est capable d'annuler un décret qui vient d'Hachem Lui-même. Revenons à notre sujet. Il est connu que la tsara'at (la lèpre) est la conséquence directe de deux fautes : la

médiance et l'assassinat. Or, quelle est la punition de l'individu qui se trouve atteint de lèpre : c'est l'isolement, afin qu'il puisse réfléchir sur la nature de la faute qui a provoqué cette lésion. Mais cette mesure de quarantaine n'intervenait que lorsque toute sa chair n'avait pas encore blanchi. La raison en est que le metsora, le lépreux, pouvait très bien imaginer que cette plaie était fortuite et ne pas tirer les enseignements qui s'imposaient. Alors la Torah a imposé de le reléguer hors des trois camps, afin qu'il puisse prendre conscience que cette plaie est venue directement de la main d'Hachem.

En revanche, lorsque la tsara'at recouvrait complètement l'individu, de la plante des pieds jusqu'à sa tête, il est alors certain que son cœur était brisé, de telle sorte que l'isolement n'avait plus de raison d'être. En effet, une telle personne qui est ainsi touchée ne peut imaginer un seul instant que cet événement est accidentel ou fortuit. Il va se soumettre et s'annihiler devant Hachem comme l'a fait Ahab. C'est pourquoi la Torah décrète « koulo hafakh lavan tahor », s'il la plaie de la lèpre a complètement tourné au blanc sur la peau, elle est pure. Cela signifie que ce metsora, ce lépreux, n'a plus besoin d'une autre punition. Le sentiment d'humilité qu'il va ressentir lui apportera le pardon. (Par Dr. Georges Bensoussan)

Les 4 personnes considérée comme morts

Lorsque Myriam a été frappée par la lèpre, Moïse lui-même a imploré Dieu pour sa guérison:

« Oh, qu'elle ne ressemble pas à un mort-né, qui dès la sortie du sein de sa mère a une partie du corps consumée » (Nombres 12 ; 12).

Partant de cette supplication, et se référant pour chacune des catégories à des versets de la Thora, les maîtres du Talmud ont établi un concept étonnant qui est aussi matière à réflexion.

Quatre personnes sont considérées comme « mortes » : le mendiant, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfants (Nédarim 64b).

Le verset concernant la supplique de Moïse au sujet de Myriam étant la référence pour le lépreux, qui ont le voit, est considéré comme mort.

Rabbi 'Haïm Schmoulevitz, l'un des grands maîtres de la génération passée, nous éclaire sur les paroles de nos Sages et, par là, nous offre une nouvelle conception de ce qu'est réellement la vie.

D'après lui, ce ne sont pas les souffrances physiques du lépreux qui entraînent qu'il soit considéré comme mort. De nombreux textes confirment cette idée selon laquelle les souffrances physiques, même les plus difficiles à supporter, ne diminuent pas l'être humain au point de lui donner un statut proche du mort.

David lui-même l'exprime dans les psaumes :

« Dieu m'avait durement éprouvé, mais Il ne m'a point livré en proie à la mort » (118 ; 18).

Ce qui rapproche le lépreux (et donc le médiant) de la mort, ce sont les conséquences de son état :

« Il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp » (Lévitique 13 ; 45).

Rav 'Haïm Schmoulevitz voit ici le point commun entre les quatre cas énoncés par nos maîtres. Un point commun qui va nous ouvrir de nouveaux horizons...

Faire du bien à ceux qui nous entourent

La vie véritable n'est pas le fonctionnement physiologique de l'organisme.

Pour les maîtres de la Thora, la vie, c'est notre capacité à donner à l'autre, à lui apporter ce dont il a besoin. C'est notre capacité à faire du bien à la société et à ceux qui nous entourent.

Celui qui est dans l'impossibilité de « vivre » avec les autres ou d'apporter quelque chose à son entourage ne vit pas véritablement.

On peut maintenant faire le lien entre les quatre cas décrits par la Thora.

Le mendiant d'abord : sa dépendance financière totale lui enlève toute possibilité de donner. Il ne peut apporter à la société, c'est sa vie même qui est aliénée. L'aveugle ensuite : la vue est le sens qui permet de « vivre » l'autre. Etre dépossédé de la vue empêche le sentiment d'identification avec son prochain. C'est donc la vie même qui a été ainsi diminuée.

Celui qui n'a pas d'enfant se voit privé de la possibilité la plus naturelle qui soit de donner, celle d'éduquer et de choyer ses propres enfants.

Le cas du lépreux est analogue : être exclu du camp et condamné à l'isolement total tue une personne, en lui enlevant le contact avec la société : le lépreux ne peut plus donner ni recevoir.

On le voit, la Thora nous apprend, par les lois concernant la lèpre, la gravité, que l'on n'avait peut-être pas mesurée, de la médiance. Par le Rav Eliahou Elkaïm

LA MÉDISANCE MENACE À TOUT INSTANT.

QUE FAIRE POUR L'ENRAYER ?

TOURNER 7 FOIS LA LANGUE DANS LA BOUCHE,

CECI VOUS PERMETTRA DE RÉFLÉCHIR:

EST-CE QUE ÇA VAUT LA PEINE ???

Le coin de la Halakha: Les vêtements

La Tora nous avertis de tout ce qui pourrait rapprocher les Juifs d'un dieu étranger, de l'idolâtrie, de l'abandon de la Torah, et à l'assimilation. Une de chose est, l'apparence extérieure du juif. Allons voir comment avons-nous l'obligation de nous vêtir.

Au sujet du vêtement, la Torah, nous apprenons que, si nous mettons un habit à quatre coins, il faut le munir de Tsitsit, ces franges qui ornent les coins du Talit.

On retrouve ces franges non pas seulement sur le Talit, mais aussi sur un vêtement que l'on porte sur soi en permanence, le Talit Katan. Le fait de porter sur soi un petit talit facilite l'accomplissement de ce commandement divin.

Autre loi concernant les vêtements: il nous interdit de porter un habit confectionné de quelque manière que ce soit, en laine et en lin mélangé. Mais nous pouvons porter une chemise en lin sous un pull en laine, car ce n'est que le mélange des deux textiles qui est interdit. Cette interdiction s'applique non seulement aux habits mais aussi aux matelas, couvertures, oreillers, et toute autre chose qui vienne en contact avec le corps. Les vêtements nouvellement achetés doivent être vérifiés par des experts, pour s'assurer qu'il n'y a aucun mélange interdit. Ses experts en matière utilisent des microscopes pour déterminer le contenu de textile. Dans la plupart de cas, des vêtements qui ne se conforment pas, peuvent être réparés, en enlevant les sections contenant la toile. >>>>

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MR NISSIM BOUZAGLO POUR LA NAHALA DE SON PÈRE ISAAC BOUZAGLO Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN